

PROCES-VERBAL

de l'assemblée communale ordinaire du mardi 17 mai 2022, à 19.00 heures, à l'auberge communale de Courgevaux.

Présents : Au total 31 citoyennes et citoyens assistent à cette assemblée, ainsi que 3 personnes sans droit de vote, à savoir : Mme Nadja Jemmely, n'habitant pas la commune, ainsi que les représentants de la presse : Urs Haenni, Murtenbieter et Freiburger Nachrichten et Nicole Rüttimann, La Liberté.

Présidence : M. Eddy Werndli, Syndic (EW).

Procès-verbal : Daniele Perrenoud, secrétaire.

Excusés : Le Syndic ne communique pas la liste des personnes excusées. Les noms figureront cependant dans le procès-verbal. Excusés : Pascal Kuchen, Andrea Niggli, Otto Hediger, Arnaud Jotterand et Leo Etter

Scrutateurs : Sont nommés scrutateurs : Silvia Schürch, Roland Chervet, Patrice Gregoire.

M. **Eddy Werndli**, Syndic, adresse au nom du Conseil communal la bienvenue à cette assemblée. Cette assemblée communale a été convoquée par avis dans la feuille officielle du canton de Fribourg n° 17 du 29 avril 2022, par affichage au pilier public et par convocation personnelle. Le bulletin d'information a été distribué 9 jours avant l'assemblée. Comme il n'y pas d'autre remarque, le Syndic déclare donc cette assemblée ouverte.

Les décisions à prendre ce soir se font à la majorité des suffrages. La majorité est de **16**. Les abstentions ne sont pas prises en compte. En cas d'égalité, c'est le Président qui tranche, selon l'art. 18 de la loi sur les communes. Les membres du Conseil communal peuvent voter pour le budget.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 07 décembre 2021
2. Comptes 2021
 - 2.1 Fonctionnement – Bilan – Investissement
 - 2.2 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision
 - 2.3 Approbation
3. Nomination de l'organe de révision, période 2022-2024
4. Achat de terrain, détachement de 510 m² de l'art. 75 RF Courgevaux, approbation
5. Plan financier 2022 – 2026
6. Règlement relatif au subventionnement de l'achat de vélos, approbation
7. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 décembre 2021

Ce procès-verbal a été publié sur le site internet et il était également à disposition au bureau communal. Il n'est donc plus lu. Aucune remarque n'est formulée, nous passons au vote.

Résultat : L'assemblée communale approuve avec la majorité de oui (23) sans contre-épreuve le PV de l'assemblée ordinaire du 7 décembre 2021.

2. Comptes

2.1 Fonctionnement – Bilan

2.2 Investissement

2.3 Rapport de la commission financière

2.4 Approbation

EW : Le Conseil communal a le plaisir de présenter à l'Assemblée communale les comptes 2021 avec un excellent résultat et un excédent de recettes de **CHF 1'185'608.89**.

Les amortissements obligatoires se sont élevés à CHF 438'181.00

Amortissements supplémentaires se sont élevés à CHF 10'994.16

Par cet excellent résultat, le bilan de la commune est positif par CHF 2'561'959.02

La parole est donnée à **Alfred Rentsch** pour la présentation des comptes.

Les principales explications figurent dans le bulletin d'information.

M. Rentsch ne va dès lors pas entrer dans les détails, il va expliquer brièvement la situation financière de la commune et ensuite aborder globalement les comptes et les investissements.

Bilan 2021

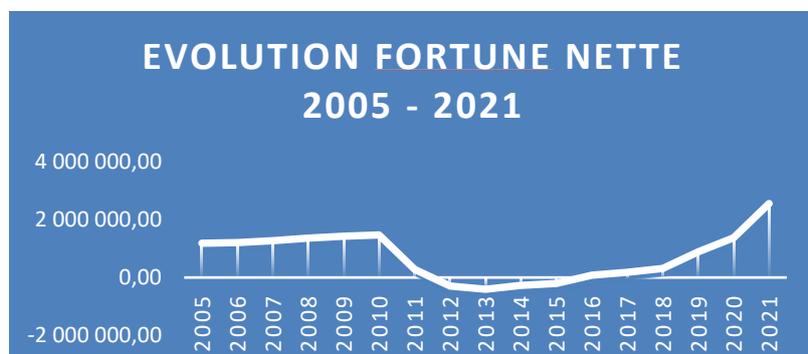
Les liquidités ont diminué d'environ 2,5 millions, car l'achat de terrain Au Tombex a eu lieu début janvier 2021.

Disponibilité	2'531'466.58
Avoirs	+ 2'835'108.77
Engagements courants	./. 295'315.88
Liquidité niveau I	5'071'259. 47

Des amortissements de CHF 208' ont été effectués sur le compte courant. De plus, un emprunt de CHF 288'350.00 a été remboursé et, pour l'emprunt pour l'achat du terrain Fin du Mossard, par la vente à Framix SA, CHF 1'750'000.00 ont été remboursés. Le taux d'intérêt Ø est de 1,11%.

Emprunts au 31.12.2020	12'607'350
Emprunts au 31.12.2021	10'361'000
amortissements 2021	208'000

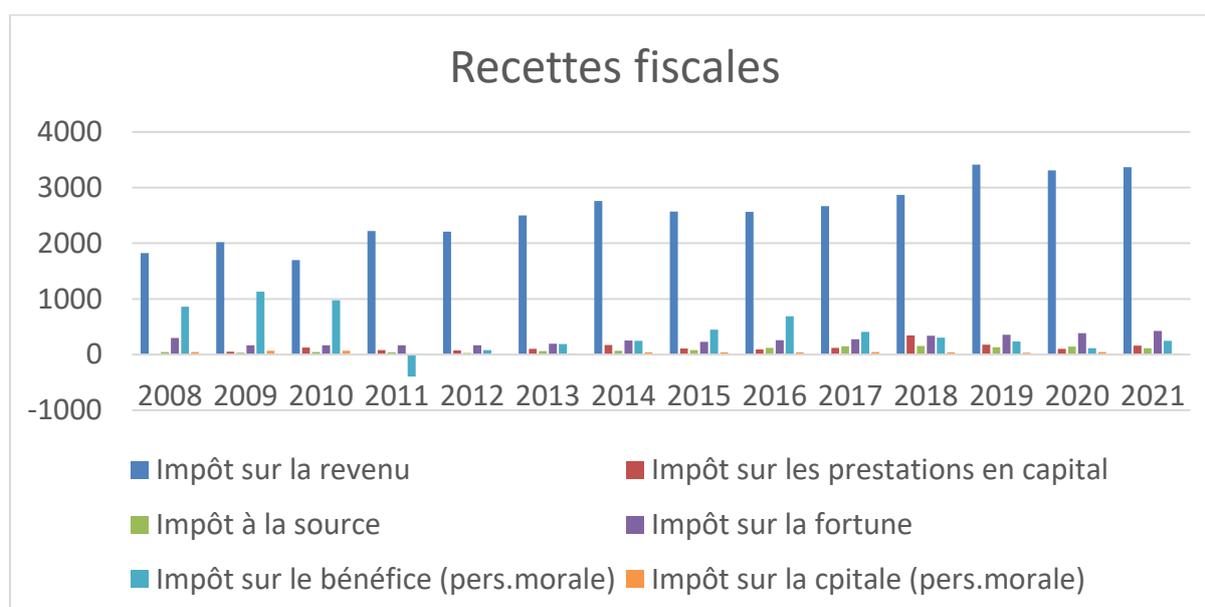
Le Conseil communal est très fier d'avoir pu ramener la fortune nette dans une zone confortable. Il est certain que certains envisagent maintenant, à juste titre, de discuter d'une baisse d'impôts. Comme l'assemblée peut voir plus tard dans les investissements prévus, la commune aura besoin de beaucoup d'argent pour mettre en œuvre les projets. C'est pourquoi il est d'avis qu'il ne faut pas envisager une baisse d'impôts avant deux ou trois ans.



Comptes 2021

Dans le libretto, M. Rentsch a déjà expliqué tous les changements pertinents. Il se limite donc à présenter les recettes fiscales de manière un peu plus détaillée.

- L'impôt sur le revenu est supérieur de CHF 405' au budget. L'évolution des impôts est solide.
- L'impôt sur la fortune est supérieur de CHF 120' au budget. Les recettes des années précédentes étaient légèrement supérieures aux calculs.
- L'impôt sur les gains en capital est supérieur de CHF 42' au budget. Cet impôt est très difficile à budgétiser.
- L'impôt sur le bénéfice des personnes morales est supérieur de CHF 133' au budget. Ici aussi, les recettes des années précédentes sont légèrement supérieures aux calculs.
- L'impôt sur le capital des personnes morales n'est que légèrement supérieur au budget, avec 9' CHF.



Il a également expliqué en détail le calcul des investissements dans le libretto.

Investissements 2021	3'027'122.31
Produits d'investissement 2021	1'937'649.49
Investissement net	1'089'472.82

L'endettement net a diminué de CHF 1'709' par rapport à 2020. Ainsi, pour une population de 1'438 habitants (situation fin 2020), l'endettement par habitant s'élève à CHF 1'500. Cela signifie que l'endettement par habitant a diminué de presque CHF 1' par rapport à 2020.

Le degré d'autofinancement s'élève à 183 %. Comme l'année dernière, il s'agit d'une excellente valeur. Cela signifie que tous les investissements ont été financés sans capitaux étrangers. En ce qui concerne la part d'autofinancement, l'Office des communes considère un résultat > 20% comme bon et < 10% comme faible.

Total des revenus	8'523'729
Réserves	-360'760
Imputation interne	-985'231
Total revenus net	7'177'738
Part d'autofinancement:	27.80%
Cash Flow: 1'995'544 * 100 / total des revenus: 7'177'738 =	

Il est certain que le résultat annuel 2021 est de loin le meilleur résultat de l'histoire de Courgevaux. Il s'agit maintenant de retravailler les chiffres pour 2022. Au 01.01.2022, les corrections de valeur doivent être comptabilisées dans les immobilisations. De même, différents comptes doivent être transférés sur de nouveaux comptes. C'est un défi relativement important. C'est la raison pour laquelle M. Rentsch n'a pas encore pu terminer le plan financier en détail, car il manquait jusqu'à présent le bilan d'ouverture 2022.

Alfred Rentsch clôt ainsi son rapport.

Questions ? Il n'y pas de question l'on passe à la suite.

La parole est donnée à la commission financière pour son rapport.

2.3 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision

Ce rapport est communiqué en allemand par R. Bollin. Il est projeté en même temps en français.

Ce rapport est basé en partie sur le rapport de l'organe de révision AXALTA Revisionen AG, à Guin et sur les comptes 2021 de la commune. Les prescriptions légales sont respectées. L'organe de révision recommande d'approuver les comptes 2021. L'excédent de recettes est de CHF 1'185'608.89 et semble d'être un record. Avec le passage à la nouvelle loi sur les finances publiques MCH2, toute comparaison est encore difficile. La commission financière renonce à tout autre commentaire sur les différents chapitres des comptes. La commission financière soutient la proposition d'achat de terrain et le règlement sur la

subvention lors de l'achat d'un vélo. Sur la base de son audit et des recommandations de l'organe de révision, la commission financière propose à l'assemblée communale d'approuver sans réserve, le bilan et les comptes de fonctionnement et d'investissements pour l'année 2021. M. Bollin ajoute encore que la commission financière recommande à l'assemblée de reconduire l'organe de révision Axalta pour 3 ans.

La commission financière exprime encore ses remerciements au Conseil communal et souhaite une bonne continuation à l'administration communale, spécialement à la nouvelle boursière.

Il n'y a pas de question, l'on passe aux votes.

2.4 Approbation

Le Conseil communal ne vote pas pour les comptes.

Comptes de fonctionnement 2021: L'assemblée approuve avec 23 voix, sans avis contraire, les comptes de fonctionnements 2021 qui bouclent avec un bénéfice de CHF 1'185'608.89.

Comptes des investissements 2021: L'assemblée approuve avec 23 voix, sans avis contraire, les comptes des investissements 2021 qui bouclent avec un investissement net de CHF 1'089'472.82.

Le Syndic remercie l'assemblée de la confiance témoignée. Il remercie ses collègues qui ont respecté le budget. On passe au point suivant.

3. Nomination de l'organe de révision, période 2022-2024

Le Syndic rappelle l'art. 98 de la loi sur les communes. L'assemblée communale désigne l'organe de révision sur la proposition de la commission financière. Comme M. Bollin a mentionné sous point deux (rapport de la commission financière), la commission financière conseille de mandater encore une fois l'entreprise Axalta Revisionen AG, Guin, pour une période de 3 ans.

Questions ?

Personne ne demandant la parole, l'on passe au vote.

A 20 h, deux citoyens s'ajoutent encore à l'assemblée. Le nombre s'élève maintenant à 33 citoyens. La majorité s'élève à 17.

Résultat du vote: L'assemblée approuve avec la majorité de oui (33) et aucune contre-épreuve, la proposition de la commission financière et nomme pour une nouvelle période de 3 ans la société Axalta Revisionen AG, de Guin.

4. Achat de terrain, détachement de 510 m² de l'article 75 RF Courgevoux, approbation

C'est EW qui présente ce point.

La commune a l'opportunité de pouvoir acheter une surface de 510 m² à la Communauté héréditaire de M. Hans-Rudolf Frieden, ceci le long du ruisseau du Moulin, côté SUD.

La commune est propriétaire des arts. 76 et 74, entre ces deux parcelles se trouve la surface de 510 m² qui sera rattachée à l'art. 76.



Par cette mutation, la commune sera propriétaire des terrains allant du sentier « Promenade du Ruisseau », côté EST à la route cantonale, côté OUEST et surtout les berges SUD du ruisseau du Moulin, ceci selon plan de situation.

Par cette opération, nous pouvons prévoir à l'avenir un aménagement piétonnier et de loisirs le long du ruisseau du Moulin.

Financement		
Total des investissements		CHF 76'500.-
Amortissement		-
Financement		Par le compte de fonctionnement
Charge annuelle		0.-

EW demande à l'Assemblée d'accepter cette acquisition qui aura un coût de CHF 76'500.-, ceci pour le développement harmonieux de notre village.

Questions ?

M. Rinor Zairi : Qu'entendez-vous par installations de loisirs ?

Alfred Rentsch aimerait répondre à cette question lorsque le plan financier sera présenté. Il y aura certainement un chemin piétonnier. Le reste est en cours de développement.

On passe au vote:

L'assemblée approuve avec la majorité de oui (30) et aucune contre-épreuve, l'achat de terrain, détachement de 510 m² de l'article 75 RF Courgevaux.

5. Plan financier 2022 - 2026

Alfred Rentsch présente cet objet.

Le plan financier est un élément très important pour déterminer la direction vers laquelle la commune se dirige et un instrument permettant d'envisager des variantes.

Le Conseil communal a des idées, des souhaits et des rêves. Cependant, la transposition dans le plan financier n'est pas encore prête à être rendue publique.

Le passage au nouveau modèle comptable MCH2 est en cours, mais pas encore tout à fait terminé. C'est pourquoi le plan financier est un peu à la traîne.

- Le bilan d'ouverture au 01.01.2022 n'est pas encore tout à fait terminé. Il manque encore quelques informations et des clarifications sont en cours concernant les actifs immobilisés.
- Certains postes sont encore très flous, mais ils auront une grande influence sur le plan financier (p. ex. nouvelle organisation des sapeurs-pompiers).

AR présente le plan financier sous forme d'image afin que l'AC puisse voir la direction dans laquelle on pourrait aller.

Il mentionne plusieurs projets :

- Place du village avec appartements pour personnes âgées + rénovation douce de l'Auberge
- Chemins pour piétons et vélos
- Parking visiteurs
- Extension de l'école
- Bâtiment polyvalent
- Déchetterie
- Centrale d'énergie à distance
- Giratoire Rte Principale / Ch. des Vignes

Cet été, les chiffres seront complétés et discutés au sein du conseil communal, puis avec la commission des finances.

AR aimerait présenter ce plan financier lors de l'assemblée communale de décembre 2022.

Questions ?

M. Roland Tinguely demande s'il y a des démarches en cours concernant l'étude de place de parc.

AR explique qu'il y a eu des premiers entretiens avec Implanet et l'ingénieur, Thomas Laux.

Alfred Rentsch remercie de l'attention.

6. Règlement relatif au subventionnement de l'achat de vélos, approbation

Myriam Danthe présente cet objet.

Le Commission de l'énergie et le Conseil communal souhaitent encourager la pratique du vélo et promouvoir le développement durable. Cela, en octroyant un soutien financier aux citoyen-ne-s lors de l'acquisition d'un vélo neuf acheté en magasin, à raison de 20% du prix net d'achat, et au maximum avec Fr. 200.- par vélo.

Aussi, il convient de fixer les modalités pratiques de subventionnement dans un règlement. Succinctement il s'agit que :

- le/la requérant-e doit avoir son domicile principal à Courgevaux depuis au moins un an.
- un maximum de deux subventions est accordé par ménage.
- le montant total du budget « subvention vélos » est défini chaque année par le Conseil communal.
- les demandes de subventions seront traitées dans l'ordre chronologique.
- la demande doit être présentée la même année civile que l'achat.
- la facture originale acquittée est demandée.
- la subvention n'est pas rétroactive.
- la subvention s'arrête au 31 décembre et peut être prolongée sur décisions du Conseil communal.
- la subvention est destinée au vélo pour un usage personnel.
- le délai d'attente pour une nouvelle demande de subvention est de cinq ans.
- en cas de doute ou d'abus le Conseil communal se réserve le droit de ne pas accorder la subvention.
- le règlement peut faire l'objet de modifications par le Conseil communal.
- aucun versement anticipé ne sera accordé.

Questions ?

Roland Chervet demande ce que veut dire magasin. MD explique qu'il ne doit s'agir d'un magasin suisse, mais qu'il ne doit pas être acheté sur Internet.

M. Kocian demande s'il s'agit de tous les types de vélos.

MD répond par l'affirmative.

Résultat du vote : L'assemblée communale approuve avec 29 voix oui, sans avis contraire, le règlement relatif au subventionnement de l'achat de vélos.

7. Divers

EW explique que le CC aimerait présenter le PowerPoint, qui a été présenté lors de l'Assemblée des délégués de la protection civile. C'est **Roland Bollin**, chef de l'organe de conduite régional de Morat qui présente ce point.

Dans sa présentation, Roland Bollin, chef de l'organe de conduite régional de Morat, a documenté l'intervention pendant la crise des inondations de 2021 et a présenté l'analyse et l'évaluation, y compris l'identification des problèmes et les mesures prises. Grâce à une analyse minutieuse des risques, un plan d'urgence a pu être établi et publié. La conclusion de l'évaluation est que la communication avec la préfecture, la collaboration avec les médias ainsi que l'infrastructure, la présence sur place et l'engagement de la protection civile ont bien fonctionné. Il mentionne que plus le temps passe, toutes les institutions sont dans une sorte de gestion de crise permanente et évoque les défis de l'avenir.

EW communique que M. Alfred Rentsch a pris la présidence du comité de la protection civile.

EW explique que M. Roland Tinguely a posé des questions par mail et c'est tout à fait démocratique.

Entretien place de jeux

M. Tinguely aimerait savoir ce que signifie le montant de 8'000.- dans le budget. Est-ce que ce montant est déduit du budget de CHF 80'000.- voté lors de la dernière AC ?

AR explique que ce montant a été utilisé pour l'entretien des aires de jeux (sécurité). Le revêtement du sol, le toboggan, etc. devaient être remplacés selon les dernières normes en vigueur. Les 80'000.- seront uniquement utilisés pour un nouveau revêtement de la place de basket à l'école, le mur reste tel quel selon une demande des Biens culturels.

Rapport commission d'énergie

M. Tinguely est surpris qu'une commission de 5 membres ne puisse pas respecter les délais de la rectification prévue en octobre 2021, mentionnant une surcharge de travail de son président dû au MCH2.

AR dit à M. Tinguely qu'il a entièrement raison. La première date a dû être reportée à cause des chiffres du Groupe E. Le deuxième report était de sa faute. Il était d'avis qu'il devait livrer les chiffres en mai, mais le conseiller en énergie voulait déjà rendre le dossier en mai. La Cité de l'énergie a donné son autorisation à ce report. Cela n'a pas d'influence sur la certification. Maintenant, la commune est en phase de finalisation, Le rendez-vous est déjà fixé.

Centre médical

M. Tinguely se demande, si ce centre est rentable, en vue des investissements effectués en 2016. Il constate qu'il n'y a pas les 4 à 5 médecins promis, nécessaire pour que ce centre soit opérationnel.

NO explique que le centre médical est loué, les loyers pour le centre et l'attique rentrent régulièrement. Cela signifie un rendement brut de 4 %. L'exploitant est une société anonyme, la commune n'a pas la possibilité d'intervenir. La CC est en contact avec la société et le Conseil communal est au courant qu'il y a une pénurie de médecin. Pour le moment, la vente du bâtiment n'est pas une discussion.

Cimetière

M. Tinguely a constaté un manque d'entretien aux alentours des petites tombes ce qui ne fait pas une très bonne impression. Il se pose aussi la question qui enlève les fleurs fanées au jardin des souvenirs. Il aimerait aussi une installation de sonorisation.

NO a passé au cimetière et il a fait des photos. Pour lui, l'état général du cimetière est très bien et il remercie la voirie pour leur travail. Il n'exclut pas qu'un autre jour, le cimetière n'ait peut-être pas été dans cet état. Il explique qu'il est prévu, au futur, l'aménagement d'un chemin vers les petites tombes. La question des fleurs fanées est un domaine très sensible. D'un côté administratif, ce n'est pas à la commune d'enlever les fleurs. Celui qui les mets, il faut aussi qu'ils les enlèvent. Il déconseille à M. Tinguely d'enlever les fleurs fanées dans le respect de l'autre. L'installation d'une prise électrique (sécurisée) peut être étudiée.

Projet Schiffenen – Morat

M. Tinguely s'intéresse également au projet Schiffenen – Morat. Il se pose la question, si la future centrale a une influence sur le projet de centrale de production d'hydrogène au barrage de Schiffenen.

EW explique, qu'il y a 4 projets en discussion. Dans le projet Schiffenen – Morat (qui semblerait d'être le meilleur projet), il est prévu que cela passe à Courgevaux. L'avantage de ce projet est l'apport en oxygène au Lac de Morat. Le problème est le niveau du Lac. Un autre problème est le coût de 350 Mio.. 3 cantons sont concernés et le projet est déjà en cours depuis 8 ans. En 2025 le projet doit être prêt et en 2030 il faut démarrer le projet à cause des subventions fédérales. L'urgence se fait sentir partout, la décision appartient à Berne. La commune négocie une seule chose que la route de contournement soit prise dans le projet. La prochaine séance aura lieu au mois de juin.

TM ajoute qu'il y a aussi la problématique, que le canton de Berne est concerné en aval de Schiffenen. Il y aura moins d'eau dans la Singine et la Sarine. Le Groupe E devrait donner une compensation à la BKW. Il faut trouver un consensus.

Roland Tinguely remercie pour les réponses.

EW: M. Nicola Ostini va quitter le CC. Le CC l'a beaucoup apprécié dans sa qualité d'avocat. La commune ne va pas le perdre, puisqu'il va à la Préfecture.

Nicola Ostini remercie le CC et la population de leur confiance. Il a eu beaucoup de plaisir de travailler dans l'exécutif. Il a une pensée pour M. Michel Wuillemin, qui aimait beaucoup sa commune et qui est venu le chercher et qui l'a motivé pour ce travail.

EW : Pour remplacer M. Ostini, le Conseil communal a reçu une seule candidature en la personne de M. Roger Brönnimann. Nous lui souhaitons la bienvenue. Il a été nommé tacitement. Il n'aura pas d'élection complémentaire le 19.06.2022.

Roland Chervet pose la question pourquoi l'AC a lieu à 19 h.

EW explique que le Conseil communal a fait de bonnes expériences lors de sa séance en décembre et qu'il aimerait laisser cet horaire à l'avenir.

Plus personne ne demandant la parole, le Syndic clôt cette assemblée à **21.32 h.**

Courgevaux, le 19 mai 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Eddy Werndli

Daniele Perrenoud

Syndic

Secrétaire